

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N°3383/Just.

Objet:
M.P.e/Capitaine
R.M.P.1219/F.



Transmis en retour à Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi à Usumbura, sa Réquisition n°
3167/RMP 1219/F. du 5/I0/1950.-

Le nommé Capitaine a payé l'amende transac-
tionnelle proposée (200 frs.) quittance n°451 du
2/I2/1950.-

Astrida, le 6 décembre 1950.-
L'Officier de Police Judiciaire,

CH.LEES,